FEDIL

Publikation

FISCALITÉ : SALARIÉS FRONTALIERS EN TÉLÉTRAVAIL

Que dois-je retenir en tant qu'employeur au Luxembourg ?

Vous êtes employeurs luxembourgeois et vous avez des salariés en télétravail ou effectuant des déplacements professionnels hors du Luxembourg ?

Ce document souhaite vous guider dans l'application des différentes règles fiscales applicables en termes de télétravail de manière générale et au vu de la situation actuelle liée à la crise du COVID-19. Le but est de favoriser l'accès à une meilleure compréhension des possibles obligations qui en résultent pour vous.

Elaboré par l'UEL avec le soutien de la Chambre de Commerce, en collaboration avec l'ABBL, l'ACA, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la clc, la Fédération des Artisans, la FEDIL et l'Horesca, ce document est purement informatif et ne prétend pas être exhaustif.

Téléchargez la brochure.